



# PRÉFET DE LA LOIRE- ATLANTIQUE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



CABINET

Service interministériel régional des  
affaires civiles, économiques, de défense  
et de la protection civile

Affaire suivie par : Anne-Catherine CORIC

Réf : CABINET/SIRACEDPC/2024/147

**LRAR**

Nantes, le 8 juillet 2024

Monsieur le maire

Je fais suite à la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène inondation survenu du 19/06/24 au 21/06/24 que vous avez formulée le 27/06/2024.

Je vous informe que votre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle par l'arrêté n°IOME2418595A du 4 juillet 2024 publié au Journal Officiel du 7 juillet 2024, joint au présent courrier. L'extrait de l'annexe I ci-joint précise les motivations de cette décision.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté précité, l'ensemble des documents administratifs ayant conduit à l'adoption de cette décision, et notamment les rapports d'expertise techniques réalisés, sont disponibles sur la plateforme IcatNat et sont communicables aux sinistrés concernés qui en font la demande. Vous trouverez en pièce jointe une fiche précisant les modalités pratiques d'organisation de cette communication.

Les décisions de reconnaissance ou de rejet de l'état de catastrophe naturelle peuvent faire l'objet d'un recours dans les conditions prévues par l'article 4 de l'arrêté précité :

- recours gracieux ou administratif auprès de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises : DGSCGC - Sous-direction de la préparation, de l'anticipation et de la gestion des crises - Mission Catastrophes Naturelles - Place Beauvau - 75800 Paris Cedex 08)
- recours contentieux auprès du tribunal administratif : Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Île-Gloriette - CS 24111 - 44041 Nantes Cedex.

Je vous invite à informer les habitants concernés de votre commune de la publication au Journal Officiel de cette décision. Les intéressés qui ne l'auraient pas déjà fait, disposent d'un délai de trente jours à compter du lendemain de cette publication pour prendre contact avec leur assureur et déposer un état estimatif des dommages qu'ils ont subis.

Mes services sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet, et par délégation,  
La sous-préfète, directrice de cabinet

Marie ARGOUARC'H

Monsieur le maire  
1, place de l'Hôtel de Ville  
BP 1409  
44214 PORNIC

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

#### Arrêté du 4 juillet 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : IOME2418595A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, le ministre de l'intérieur et des outre-mer et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6, D. 125-1 à D. 125-6 et A-125-2 et suivants ;

Vu les avis rendus le 3 juillet 2024 par la commission interministérielle instituée par les articles L. 125-1-1 (II) et D. 125-3 et suivants du code des assurances,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

**Art. 2.** – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

**Art. 3.** – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté dans les conditions prévues par les articles L. 125-2 et D. 125-5-9 du code des assurances. Le nombre de ces constatations figure dans l'annexe. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

**Art. 4.** – La décision des ministres peut faire l'objet d'un recours administratif dans les conditions et les délais prévus par les articles L. 411-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration et l'article D. 125-1-2 du code des assurances. Elle peut également être contestée devant le tribunal administratif territorialement compétent par les communes ayant sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, dans un délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision des ministres par le représentant de l'Etat dans le département, et par les autres personnes intéressées, dans un délai de deux mois courant à compter de la publication du présent arrêté.

Les documents administratifs préparatoires aux décisions de reconnaissance ou de non reconnaissance d'une commune en état de catastrophe naturelle, notamment les rapports d'expertise, sont communicables, sur demande, auprès du service déconcentré de l'Etat dans le département en charge de l'instruction des demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans les conditions prévues par l'article D. 125-1-1 du code des assurances.

Les communes qui ont déposé leur demande de reconnaissance de manière dématérialisée peuvent également accéder directement à l'ensemble des documents administratifs préparatoires en consultant leur demande dans l'application informatique iCatNat (<https://icatnat.interieur.gouv.fr>).

**Art. 5.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 juillet 2024.

*Le ministre de l'intérieur  
et des outre-mer,*

Pour le ministre et par délégation :

*L'adjoint au directeur général  
de la sécurité civile et de la gestion des crises,  
J.-F. DE MANHEULLE*

*Le ministre de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et numérique,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur des assurances  
de la direction générale du Trésor,  
M. LANDAIS*

*Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie,  
des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,  
chargé des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*L'adjoint au sous-directeur  
de la 5<sup>e</sup> sous-direction  
de la direction du budget,  
S. DOUMEIX*

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Loir-et-Cher	Soings-en-Sologne	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loir-et-Cher	Ternay	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loir-et-Cher	Valloire-sur-Cisse	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Abbaretz	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Carquefou	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Chapelle-sur-Erdre (La)	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Chauvé	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Cordemais	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Couëron	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Crossac	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Donges	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Erbray	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Fay-de-Bretagne	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Frossay	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Issé	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Jans	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Loire-Atlantique	Ligné	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Loireauxence	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Louisfert	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Malville	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Missillac	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Moisdon-la-Rivière	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Nantes	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Nozay	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Orvault	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Oudon	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Pannecé	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Pontchâteau	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Pornic	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Pornichet	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour égale à 10 ans.
Loire-Atlantique	Pouillé-les-Côteaux	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Saint-Étienne-de-Montluc	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Loire-Atlantique	Saint-Hilaire-de-Chaléons	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Saint-Julien-de-Vouvantes	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Saint-Sébastien-sur-Loire	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Saint-Viaud	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Sainte-Luce-sur-Loire	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Soudan	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Taillé	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Temple-de-Bretagne (Le)	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Thouaré-sur-Loire	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Trans-sur-Erdre	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Treffieux	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Treillières	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Vair-sur-Loire	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Vallons-de-l'Erdre	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Vigneux-de-Bretagne	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	3	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Villepot	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Loire-Atlantique	Vue	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Lot-et-Garonne	Anzex	Inondations et coulées de boue	08/06/2024	10/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Lot-et-Garonne	Parranquet	Inondations et coulées de boue	08/06/2024	10/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Lot-et-Garonne	Razimet	Inondations et coulées de boue	08/06/2024	10/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Lot-et-Garonne	Saint-Martin-de-Villereal	Inondations et coulées de boue	08/06/2024	10/06/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Lot-et-Garonne	Sainte-Maure-de-Peyriac	Inondations et coulées de boue	08/06/2024	10/06/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Lot-et-Garonne	Verteuil-d'Agenais	Inondations et coulées de boue	08/06/2024	10/06/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Lot-et-Garonne	Villefranche-du-Queyran	Inondations et coulées de boue	08/06/2024	10/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Lot-et-Garonne	Villeton	Inondations et coulées de boue	08/06/2024	10/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Maine-et-Loire	Baugé-en-Anjou	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Maine-et-Loire	Beaufort-en-Anjou	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Maine-et-Loire	Bois d'Anjou (Les)	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Maine-et-Loire	Brissac Loire Aubance	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Maine-et-Loire	Denezé-sous-Doué	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans.